

## Rapport moral et financier 2021

Conformément à la législation et aux statuts de la Fondation, le présent rapport de gestion a été établi dans le cadre de l’approbation des comptes de l’exercice social clos le 31 décembre 2021. Sont joints au présent rapport le bilan, le compte de résultat et l’annexe de l’exercice écoulé.

L’annexe donne les indications permettant l’analyse des documents comptables, notamment en ce qui concerne les règles et méthodes comptables utilisées, les échéances des créances et des dettes, et les engagements financiers dont la Fondation pourrait répondre. Les états financiers ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.



## I. Description de l'activité et du fonctionnement de la Fondation

Créée en 2007 par le Professeur Olié et par le Professeur Lôo, la Fondation Pierre Deniker a été et immédiatement reconnue d'utilité publique (FRUP). Portée par des psychiatres investis au quotidien dans le soin des personnes vivant avec un trouble psychique, la fondation a pour mission :

- de soutenir et promouvoir la recherche en psychiatrie,
- et de sensibiliser le grand public aux questions de santé mentale.

La Fondation s'ancre dans la tradition de l'école de Sainte Anne, celle de Jean Delay et Pierre Deniker, inventeurs des premiers psychotropes ayant permis d'ouvrir les portes de l'asile et de proposer des soins ambulatoires aux personnes souffrant de troubles psychiques. Pour la Fondation comme pour cette école, soigner les troubles psychiques est un acte d'émancipation et donc d'humanisme.

La Fondation Pierre Deniker se distingue ainsi dans le champ de la santé mentale pour 4 raisons :

### 1) Elle est une fondation focalisée sur la perspective du soin

Née d'une école de psychiatrie soignante, audacieuse et humaniste, l'ADN de la fondation est de soutenir le développement et l'amélioration des soins, leur évaluation et leur diffusion, comme condition préalable à l'inclusion des malades dans la société. Que ce soit dans son axe de recherche ou de sensibilisation de la population aux troubles psychiques, la Fondation a donc pour exigences que les différents projets affirment la primauté du soin. Les troubles psychiques étant pour l'individu une maladie, c'est-à-dire une privation de liberté, les soigner c'est redonner la possibilité à la personne de mener une vie en accord avec elle-même. Le professeur Olié, élève de Delay et Deniker, eux-mêmes pères de la « révolution des psychotropes », en créant cette Fondation a voulu donner un cadre non hospitalier à ces valeurs du soin et d'inclusion sociale des malades pour agir plus largement et plus efficacement.

### 2) Elle est dédiée à l'amélioration du quotidien des personnes souffrant des troubles psychiques

La Fondation est portée par des soignants qui veulent aller plus loin dans l'accompagnement des patients, considérant que le soin ne s'arrête pas à la porte de l'hôpital. La Fondation les accompagne dans des programmes travaillant sur la réalisation de soi, la réhabilitation sociale ou la remédiation cognitive, permettant, après la phase aigüe de la maladie, de construire un projet de vie épanouissant.

### 3) Elle est transversale à toute la santé mentale

La Fondation a choisi de rester transversale à tous les troubles psychiques. Cette volonté prend sens dans la réalité des troubles psychiques qui pour la plupart sont co-occurents. Par ailleurs, dans une perspective inclusive la Fondation désire ne laisser personne sur le bord du chemin et se refuse à hiérarchiser les troubles.

### 4) Elle est animée par des professionnels de la psychiatrie

La Fondation vit actuellement grâce à l'implication de médecins psychiatre dont l'activité principale est de soigner au sein du Service Hopitalo-Universitaire de Sainte-Anne. Nous travaillons en étroite collaboration avec des centres d'excellence thérapeutique psychiatrique répartis sur le territoire national pour améliorer et diffuser des innovations dans les prises en charge des patients.



## II. Informations sur les prestations bénévoles dont a bénéficié la Fondation

La Fondation Pierre Deniker a conclu une convention de mécénat au cours de l'exercice 2021 : avec le cabinet CEGB Expertise comptable et audit, pour une assistance en matière de tenue comptable et de classement pour une valeur de 6120 euros hors taxes.

## III. Situation de la Fondation Pierre Deniker au cours de l'exercice écoulé

### A. Rappel sur l'exercice 2020

L'année 2020 a été pour la Fondation Pierre Deniker une année de confirmation de son nouveau modèle de fonctionnement entamé dès 2019, malgré un contexte très dégradé.

Ainsi, la Fondation Pierre Deniker a clos l'exercice 2020 comme elle le prévoyait, avec un résultat positif, excédentaire de 71 428,58€. Dans le rapport moral et financier de l'exercice 2020, cet excédant était expliqué par les trois points marquants suivants :

- La contractualisation autour de l'apport de Madame Annick Desmarest et le lancement d'un premier appel à candidatures sur le thème des troubles cognitifs,
- L'indépendance du programme Profamille,
- L'obtention d'un financement pour l'étude CLEVER.

En 2020, l'excédent réalisé a permis de reconstituer une partie des réserves utilisées pour éponger l'exercice 2019, ainsi que pour anticiper un exercice 2021 qui sera un nouvel exercice de transition pour la Fondation Pierre Deniker, compte tenu de l'arrêt de certains financements et programmes, et du contexte toujours dégradé dans lequel va s'inscrire la recherche de nouveaux financements.

Outre les événements mentionnés dans la partie précédente ci-dessus, parmi les raisons qui expliquent ce résultat positif, on retrouve principalement :

- La réduction des salaires et traitements de 289 883,55 € en 2019 à 73 269,36 € en 2020,
- Et la réduction du coût de fonctionnement de la Fondation Pierre Deniker, notamment expliquée par l'impossibilité d'organiser des événements, qui s'est traduit par une baisse des autres achats et charges externes de 56 035,41 € en 2019 à 30 176,30 € en 2020,

L'apparition d'un produit exceptionnel de 50 000 €, dû au départ de Profamille, n'entre à l'inverse pas dans ce résultat positif, puisqu'il vient équilibrer la perte de frais de fonctionnement du programme.



## B. Faits marquants de l'exercice 2021

Quatre événements importants survenus lors l'exercice 2021 se détachent :

- Le changement de direction de la fondation Pierre Deniker
- La mise en place de la deuxième édition du Prix Desmarest
- Publication du baromètre dépression en collaboration avec Janssen et l'UNAFAM
- Obtention d'un financement et conduite de l'étude Clever

1. Le changement de direction de la fondation Pierre Deniker et l'externalisation de la gestion administrative et financière
--

Alexis Abeille, directeur délégué de la fondation a souhaité rendre son mandat social en novembre 2021 et partir vers de nouvelles fonctions. En effet, ce dernier a souhaité retourner dans son secteur d'activité initiale, la communication et les relations publiques. Le président de la fondation tient à souligner que ce départ s'est fait à la demande de l'intéressé et loue la bonne gestion qui a su être la sienne

Ce départ a permis de réorienter la gestion administrative et financière de la fondation en la sous-traitant à un prestataire extérieur afin de contracter la masse salariale en 2021 et la maintenir à niveau résiduel pour l'année 2022 (15000€). Cette opération va permettre de gagner de nouvelles marges de manœuvre financière et permettra de concentrer les financements sur les missions socles de la fondation à savoir le financement de la recherche en psychiatrie et les actions de destigmatisation et de promotion de la santé mentale.

Plus spécifiquement, l'animation des instances de la fondation, l'envoi des convocations du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique, ainsi que la préparation des supports pour les instances et la rédaction des Procès-Verbaux seront dorénavant délégués à la société Blondeau Conseil.

Les actions relatives au suivi financier des opérations conduites par la fondation seront également concernées par ce contrat d'externalisation. Ainsi, le suivi du budget général de la fondation et la préparation des projets d'atterrissage budgétaire en lien avec le cabinet d'expertise comptable feront pleinement partie de cette mission. Il en va de même pour les aspects bancaires avec le suivi des comptes de la fondation, de même que la passation des ordres de virements sur les comptes de la fondation.

Le suivi administratif de la fondation sera également impacté par ce nouveau marché, avec la rédaction des conventions de partenariat et des budgets par le même prestataire.



## 2. La mise en place de la deuxième édition du prix Desmarest

### Rappel du contexte et de l'édition de 2020:

Après discussion avec Madame Annick Desmarest, il a été choisi, dans une convention signée le 21 septembre 2020, de répartir son apport de la manière suivante :

- 700 000 euros ont été affectés pour financer chaque année pendant sept ans, des prix et bourses de recherche autour de la maladie d'Alzheimer et des troubles cognitifs, pour 100 000 euros annuels.
- 535 266, 84 euros serviront à financer le fonctionnement des appels à projets, le fonctionnement de la Fondation pour un minimum de 10 000 euros annuels à compter de 2021, ainsi que des actions pour les patients atteints par Alzheimer et des campagnes d'informations.

Consécutivement à cette contractualisation un premier appel à projets a été lancé sur le thème des Troubles cognitifs. 100 000 € de dotation ont été affectés à cette première édition des Prix Desmarest. Afin d'assurer le bon lancement de ce premier bras des projets portés avec Madame Annick Desmarest, un rapprochement a été fait avec la Fondation Alzheimer, qui a apporté 100 000 euros supplémentaires à l'appel à projets. Ce rapprochement a notamment permis une plus grande publicité de l'appel à projets, mené pendant l'été jusqu'à l'automne.

En tout, ce sont 27 candidatures qui ont été reçues. Trois prix ont été distribués :

- Un prix de 100 000 euros, remis par la Fondation Alzheimer, pour le projet de Slavica Krantic sur le thème « Intestinal Microbiota impact on neuroinflammation and synaptic dysfunction in pre-symptomatic murine model of Alzheimer's Disease »,
- Un prix de 50 000 euros, remis par la Fondation Pierre Deniker, pour le projet de Flavio Kapczinski sur le thème « Inflammatory mediators of the progression of severe psychiatric disorders into cognitive impairment and dementia »,
- Un prix de 50 000 euros, remis par la Fondation Pierre Deniker, pour le projet d'Anne-Cécile Petit sur le thème « NeuroInflammatory Markers, Psychiatric symptoms and cognitive impairment in patients with monogenic auto-inflammatory diseases ».

### 2<sup>ème</sup> édition 2021 : Microglie et altération cognitive

La deuxième édition du prix Desmarest s'est tenue en 2021 avec pour objectif de financer des projets de recherche ayant pour thème « Microglie et altération cognitive ». Le conseil scientifique de la fondation s'est réunis le 6 mai 2021 et a validé le lancement de l'appel à projet le 7 juin 2021 pour une diffusion à l'ensemble des réseaux de la fondation Deniker. Les laboratoires et les candidats des années précédentes ont été relancés avec une clôture de l'appel à projet fixé au lundi 11 octobre 2021.

A l'issue de la l'appel à projets 13 candidatures ont été envoyé à la Fondation Deniker et le Conseil Scientifique ad hoc composé des Pr Denis David, Marie Sarazin, François Sellal et Chantal Henry a retenue deux projets de très grande qualité, le 16 décembre 2021, sur la base d'une double évaluation indépendante de chaque projet. Ainsi deux prix ont été distribué à :



- Un prix de 50 000 euros, remis par la Fondation Pierre Deniker, pour le projet de François Tronche sur le thème « *Microglial glucocorticoid receptors in chronic stress-induced cognitive deficits, implications in neurodegenerative diseases* ».
- Un prix de 50 000 euros, remis par la Fondation Pierre Deniker, pour le projet de Guillaume Dorothé sur le thème « *Therapeutic modulation of neuroinflammation in Alzheimer's disease via IL-2-based immunomodulation: biomarker identification* ».

### 3. Publication du baromètre dépression en collaboration avec Janssen et l'UNAFAM

Avec Janssen et l'Union Nationale des Familles de Malades (UNAFAM), la Fondation Pierre Deniker a publié un baromètre sur la dépression en septembre 2021.

Avec seulement un patient sur trois pris en charge par un professionnel de santé, le sondage met en évidence un système de soins débordé, alors que plus d'un Français sur dix est actuellement touché par la maladie et que l'état de santé d'un malade sur deux s'est dégradé du fait de la crise sanitaire.

A cette prise en charge qui ne parvient plus à suivre le flux de la maladie, s'ajoute un silence qui aggrave la souffrance des patients et des proches. Ces résultats ont souligné la nécessité d'une prise de conscience collective sur la dépression en particulier lors des Assises de la Psychiatrie et de la santé mentale qui se sont tenues fin septembre 2021.

### 4. Obtention d'un financement et conduite de l'étude Clever

En avril dernier, les équipes du GHU Paris identifiaient que les patients en psychiatrie semblaient moins atteints et dans des formes peu sévères par le COVID-19. En menant des travaux avec l'Institut Pasteur, elles identifiaient le rôle antiviral de la chlorpromazine contre le virus. Autour des résultats de ces travaux, une importante couverture médiatique avait lieu.

La démarche de CLEVER consiste ainsi à comparer l'incidence des formes symptomatiques de l'infection au COVID chez les patients en les comparant aux soignants, pour démontrer formellement que les patients souffrant de troubles psychiques ont une moindre incidence de formes symptomatiques de l'infection au COVID, et ainsi préciser les caractéristiques protectrices vis-à-vis de cette infection (nature des troubles mentaux et des traitements reçus).

Grâce au Fonds Erié, hébergé par la Fondation Roi Baudouin, la Fondation Pierre Deniker a obtenu un financement de 252 615€ qui permet de financer les sérologies, la constitution d'une biobanque ainsi que la promotion scientifique de l'étude.

L'étude devant durer 12 mois, et prenant fin à l'issue en 2021, il a été décidé d'affecter son fonctionnement à l'exercice 2021. L'étude visait à démontrer formellement que l'incidence de formes symptomatiques de l'infection au SARS-CoV-2 est moindre chez les patients souffrant de troubles psychiques, et de préciser les caractéristiques protectrices dont ils disposent vis-à-vis de cette infection (selon la nature des troubles et des traitements reçus) mais également de variables sociodémographiques, de la fréquence de consommation du tabac, du mode de vie. Leur exposition au SARS-CoV-2 était estimée par leur statut sérologique.



Les patients et soignants inclus dans le protocole avaient un suivi de 6 mois, avec un recueil des éléments cliniques et une prise de sang pour vérifier le statut sérologique vis-à-vis du SARS-CoV-2 une fois par mois.

203 patients et 194 soignants ont été inclus sur une période allant du 28/05/2020 ou 27/05/2021. Le suivi de 6 mois du dernier inclus s'est achevé fin 11/2021. Cependant, il est à noter que, suite à la découverte et la généralisation du vaccin anti-SARS-CoV-2 sur l'année 2021, beaucoup de personnes sont sorties de l'étude prématurément suite à leur vaccination (qui engendrait une sérologie positive et donc une impossibilité de suivre leur exposition au virus). La base de données définitive a été extraite pour analyses finales début 12/2021. Les données concernant les facteurs protecteurs éventuels seront analysés sur cette base.

Une analyse intermédiaire a été effectuée sur les données d'inclusions de 194 patients et 194 soignants en 06/2021. Cette première analyse confirmait que 11,4% des patients (n=22) présentaient une sérologie positive contre 23,2% des soignants (n=45 ; p=0.002) à l'inclusion dans le protocole. Parmi les personnes avec une sérologie positive, les patients étaient plus fréquemment asymptomatiques (25% chez les patients vs 4% chez les soignants, p=0,04).

Ces résultats intermédiaires ont été présentés le 28/06/21 lors du 18ème Congrès « Soins Somatiques et Douleur en Santé Mentale » organisé par l'ANP3SM à Paris.

### C. Résultats 2021

L'année 2021 a été pour la Fondation Pierre Deniker une année de confirmation de son nouveau modèle de fonctionnement, malgré un contexte dégradé.

Ainsi, la Fondation Pierre Deniker clôt cet exercice comme elle le prévoyait, avec un résultat positif, excédentaire de 107 850 €.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	3 513 103 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	Euros
- Résultat net comptable,	107 850 Euros

Bien sûr, s'il y a lieu de se réjouir de la maîtrise retrouvée, une Fondation reconnue d'utilité publique n'a pas vocation à produire de tels résultats. Pour 2021, cette exception a été maintenue, à l'instar de l'année 2020 afin de reconstituer une partie des réserves utilisées pour éponger l'exercice 2019, ainsi que pour anticiper un exercice 2022 qui sera un nouvel exercice de transition pour la Fondation Pierre Deniker, compte tenu du changement de direction à l'œuvre ;

Outre les évènements mentionnés dans la partie précédente ci-dessus, parmi les raisons qui expliquent ce résultat positif, on retrouve principalement :

- La réduction des salaires et traitements de 73 269 € en 2020 à 40 124 € en 2021, ainsi que des charges sociales de 32 551 en 2020 à 17 751 € en 2021
- La réaffectation des soldes financiers en don non affectés à la suite du départ de Pro-famille



#### **IV. Évolution prévisible de la situation de la Fondation en 2022**

L'exercice 2021 a permis à la Fondation Pierre Deniker de consolider ses marges de manœuvre financières et d'amorcer un nouveau modèle de fonctionnement soutenable et ce malgré un contexte dégradé dû à la crise du COVID 19 qui s'est traduit par le ralentissement dans la recherche de nouveaux mécènes. L'arrêt de l'ensemble des activités liés à Pro-famille et la réaffectation des soldes financiers laissés à la Fondation Deniker permettent d'engager sereinement l'année 2022 et de se concentrer sur les 3 verticales fondatrices de la fondation et d'entamer l'élaboration d'une nouvelle verticale :

- Une verticale Dépression & troubles de l'humeur,
- Une verticale Troubles schizophréniques,
- Une verticale Troubles cognitifs & Alzheimer.
- Une verticale Folie et créativité

Sur chacune de ces trois premières verticales, la Fondation Pierre Deniker a vocation à soutenir la recherche et favoriser un changement de perception de ces troubles. En ce qui concerne la quatrième verticale, il s'agit d'encourager des levées de fonds caritatives en lien avec la vente de productions artistiques et d'explorer les liens de parentés autour de la folie et de la créativité.

Concrètement, la Fondation souhaite compléter sa verticale Dépression avec le lancement d'un programme structurant sur plusieurs années en partenariat récurrent avec Janssen sur la destigmatisation des troubles de l'humeur. Sur sa verticale Troubles schizophréniques, la Fondation Pierre Deniker souhaite pouvoir financer a minima de la recherche en maintenant des bourses en partenariat avec Otzuka-Lunbeck. Pour la verticale Troubles Cognitifs & Alzheimer, l'apport de Madame Annick Desmarest permet une solidité des actions de la Fondation Pierre Deniker sur plusieurs années, et l'enjeu sera de conduire un troisième appel à projets et d'initier des actions de recherche sur le retentissement social et psychologique des maladies neurodégénératives.

#### **Présentation du budget 2022**

Lors du Conseil d'Administration du 6 décembre 2021, un budget prudentiel et légèrement excédentaire de près de 3 890 euros a été validé pour l'année 2022 de sorte que l'objectif de la Fondation puisse parvenir à l'équilibre, compte tenu de la bonne maîtrise de ses coûts fixes.

Cet objectif semble atteignable dans la mesure où des discussions sur la réaffectation des crédits affectés liés au programme portant sur le livre blanc de la dépression ont été entamé avec le laboratoire Lundbeck permettant ainsi de dégager de nouvelles marges de manœuvres en don non affecté. Par ailleurs, le budget 2022 présenté en Conseil d'administration n'anticipait pas une campagne de levée de fonds en lien avec la communauté du gaming qui interviendra à la fin du premier semestre 2022





Budget prévisionnel 2022		Budget 2022 V1
RESSOURCES		
<b>Produits divers de gestion</b>		
<b>Dons manuels non affectés</b>		<b>55 200</b>
Personnes physiques	Remise CB + Remise de cheque Facebook Reflexe Solidaire	<b>30 000</b>
Personnes morales	Remise de cheque - dont Burette Huawei - frais de gestion Laborit - frais de gestion Sisley Fondation Desmarets FG Compare Dépression Otsuka & Lundbeck	<b>0</b> <b>10 000</b> <b>10 000</b> <b>5 000</b> <b>200</b>
<b>Dons manuels affectés</b>		<b>155 000</b>
	Laborit 1/2 + 2/2	<b>90 000</b>
<b>ProFamille</b>		
	Profamille Sisley 1 (75 000/an)	<b>0</b>
<b>Campagne dépression</b>		
	CNAMTS Ulule Mangopay Jansen / Cilag (jancil) 1/2 + 2/2	<b>20 000</b>
<b>Programme Demarest</b>		
	Fondation Demarest	
<b>Programme Compare Dépression</b>		
	Compare dépression	<b>45 000</b>
<b>Programme Tumo</b>		
	Huawei	<b>0</b>
<b>Programme Clever</b>		
	Projet de financement Roi Baudoin Autre projet de financement	
<b>Subventions</b>		<b>0</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	Servier	<b>0</b>
<b>Autres subventions</b>	Divers Aide service civique	<b>0</b> <b>0</b>
<b>Autres produits financiers</b>		<b>15 000</b>
<b>Produits exceptionnels</b> <i>Annulation CHU Tours</i>		<b>0</b>
<b>Report sub. non utilisés</b>		<b>100 000</b>
<b>Transfert de charges</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>325 200</b>



DEPENSES	BUDGET 2022 V1
<b>Charges externes</b>	<b>62 810</b>
Petit matériel	300
Fournitures de bureau	300
Location Sainte-Anne	1 800
Hebergement nom de domaine	5 000
Assurance	720
Documentation tech.	200
Frais sous-traitance administration	15 000
Expert Comptables	10 000
Commissaires aux comptes	12 000
Avocats	-
Cadeaux	-
Achat et diffusion Livre	5 100
Film evenementiel	5 000
Voyage et déplacements	200
Réceptions	500
Affranchissement	100
Téléphone	240
Service bancaires	1 200
Frais divers	5 000
Cotisations	100
Charges diverses de gestion	50
<b>Charges salariales et taxes</b>	<b>-</b>
Taxe sur les salaires	-
Taxes formation professionnelle continue	-
Salaires & CP	-
Gratification stages	-
Primes & indemnités divers	-
Charges sociales + charges sur CP	-
Medecine du travail	-
Frais de formation du personnel	-
<b>Allocations de communications, recherches et programmes scientifiques,</b>	<b>1 000</b>
Allocations congrès encéphale	1 000
Allocations d'informations	-
Allocations institut psychiatrie - cetip	-
4686 Allocations profamille	-
Allocations projet ipsydep	-
Allocations recherche	-
Allocations santé mentale malakoff	-
Allocations chu rouen	-
Allocations first step	-
Allocations dépression	-
Allocations tumo	-
Allocations Projet divers Desmarest	-
Allocation - Etude Clever	-
<b>Allocations de prix, bourses et autres subventions</b>	<b>190 000</b>
Bourses associations	-
Bourses poitiers	90 000
Bourses Pierre Deniker	-
Prix jeunes chercheurs	-
Prix spécial	-
Prix Pierre Deniker	-
Prix Desmarest	100 000
Bourses chercheurs	-
<b>Engagements à réaliser sur nouvelles ressources</b>	<b>65 000</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>2 500</b>
Vnc des immos. Cédées	-
Immo. Incorporelles & corporelles	2 500
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>321 310</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>3 890</b>



## V. Evènements postérieurs à la clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31.12.2021, dans la mesure où il s'agit d'un évènement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de la Fondation Pierre Deniker conduisent à un impact financier non significatif.